

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages*

**Décision du 24 juin 2014 portant délégation de signature
(Agence foncière et technique de la région parisienne)**

NOR : ETL1418224S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de l'Agence foncière et technique de la région parisienne,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 321-29 à L. 321-36 et R. 321-1 à R. 321-22 ;
Vu le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 modifié relatif à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret du 5 juin 2013 portant nomination de M. Thierry Lajoie en qualité de président du conseil d'administration de l'Agence foncière et technique de la région parisienne,

Décide :

Article 1^{er}

Du 5 août au 27 août 2014, en l'absence du président-directeur général et du directeur général adjoint, délégation générale est donnée à Mme Corinne LAMARQUE, directrice de l'aménagement et du développement, à l'effet de signer tous actes et conventions, à l'exception des actes contractuels et conventionnels relatifs au personnel et des décisions relatives aux actions en justice.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 juin 2014.

T. LAJOIE